



République Française
Commune de
68190 RAEDERSHEIM
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

ARRÊTÉ N° 21/2026 du 02 avril 2026
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A UN ADJOINT

Madame Anne-Marie JACQUEY, Troisième adjointe

Le Maire de la Commune de Raedersheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Anne-Marie JACQUEY, en qualité de troisième adjointe au maire, en date du 20 mars 2026,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions et de signature au bénéfice de Madame Anne-Marie JACQUEY, 3^{ème} adjointe,

Arrête

Article 1er : A compter du 20 mars 2026 Madame Anne-Marie JACQUEY, 3^{ème} adjointe au Maire, reçoit sous ma surveillance et ma responsabilité et concurremment avec moi, délégation de fonctions assortie de délégation de signature pour les missions et domaines suivants :

✓ Tous certificats, tous documents administratifs, toute commande ou devis relatifs au service communal chargé de l'environnement, des Affaires Culturelles et Sociales,

✓ La légalisation des signatures, l'authentification des copies et la délivrance des certificats de tous types.

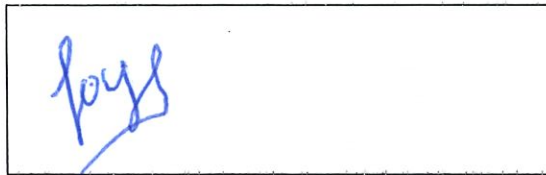
Article 2 : En application de l'article L2122-32 du code général des collectivités territoriales, Madame Anne-Marie JACQUEY, 3^{ème} adjointe au Maire, assurera en nos lieux et place et concurremment avec nous, les fonctions d'officier d'état civil.

Article 3 : En cas d'empêchement du titulaire de la présente délégation, celui-ci sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint pris dans l'ordre du tableau.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de ma part, délégation est aussi donnée pour les affaires relevant de ma propre compétence, en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du CGCT, confiées par le Conseil Municipal en date du 02 avril 2026.

Article 5 : Un modèle de signature figure ci-contre :

Madame Anne-Marie JACQUEY



Article 6 : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller,
- M. le Procureur de la République, Tribunal Judiciaire de Colmar,
- M. le Comptable public du SGC Guebwiller,
- L'intéressée,
- La Mairie.

Fait à RAEDERSHEIM, le 02 avril 2026

Le Maire,
Grégory CLADÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le.....02.04.2026.....

Signature de l'intéressé(e) :

